

Décision

Générale

colonial

Décision n° 357 accordant une permission de trois semaines à Ramel Mohamed.

n° 357

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 avril 1949

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1949

Date du numéro
1 avril 1949

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendne applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vul'arrêté n° 117 en date du 8 février 1947 relatif à l'orgatisation et au recrutement du personnel des cadres locanx autoéhtones de la Côte française des Somalis

Vul'a demande de permission en date du 17 mars 1949 formulée par Kamél Mohamed

Vul'avie favorable du chef du service des affaires économiques,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence de trois semaines, à solde entière, pour en jouir à Tadjourah, est accordée à Kamel Mohamed, planton 8e échelon, en service aux affaires économiques. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 1er avril 1949, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouvenreur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.